



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit du travail

Question écrite n° 85258

Texte de la question

M. Élie Aboud alerte M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi. Ainsi, à l'article 18, un amendement a été déposé, revenant purement et simplement sur les équilibres difficiles mais arbitrés par la loi du mois de mars 2014 et son décret du 10 juin 2015, relatifs à la représentativité patronale. Avec cet amendement, la répartition des sièges au sein du collège employeur, mais également les crédits finançant la gestion des organismes paritaires vont se faire en fonction du nombre de salariés employés par leurs entreprises adhérentes. En effet il ne serait pas admissible que le Gouvernement remette en cause la légitimité de la réforme de la représentativité patronale engagée depuis de nombreuses années et prenant effet en 2015. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85258

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5343

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)